

## Document d'informations clés

### CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR

#### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### PRODUIT

##### CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT – Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Code ISIN part ES FR0007084629

Site internet de l'initiateur : [www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu)

Appelez le n°0 810 001 288 pour de plus amples informations (numéro surtaxé 0,06 €/min + prix d'un appel local).

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

L'AMF est chargée du contrôle de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'information clés. CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est une Société de gestion de portefeuille agréée en France sous le numéro GP 97-138 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés : 12/07/2024**

#### AVERTISSEMENT

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

#### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

##### TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) sous forme de fonds commun de placement (FCP)

##### DUREE DE VIE DE L'OPC

Cet OPC a été créé pour une durée de 99 ans qui peut être prorogée dans les conditions prévues par le règlement.

##### OBJECTIFS

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion de valoriser le portefeuille, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion sélective et opportuniste en s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale.

Le FIA n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché.

La stratégie de gestion du FIA consiste à établir un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie du FIA repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnementale, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine.

Le processus de gestion se décompose en trois étapes comme suit :

**1 Filtre ESG :** l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ces filtres couvrent les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise ou des Etats pour une démarche socialement responsable. A titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ces filtres déterminent une classification pour les entreprises de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). Les gérants ne retiendront que les émetteurs obtenant une classification supérieure à 2. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique pour les entreprises. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ce premier filtre ESG permet d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

**2. Analyse financière :** les valeurs sont analysées au plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité est clairement identifiée. Cet univers constitue la liste des valeurs éligibles à l'investissement.

**3. Construction du portefeuille :** Le processus de gestion repose sur une analyse macro - économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global.

Cette approche est complétée par une analyse micro-économique des émetteurs issus du filtre ESG et de l'analyse financière ainsi que des éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux et actions afin de les intégrer dans la prise de décision.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. Le FIA pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net. En raison de l'analyse financière, les sociétés obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenues dans la construction du portefeuille.

**Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :**

**De 5,01% à 10% en titres émis par :**

- des entreprises solidaires agréées conformément aux articles L.3332-17-1et R.3332-21-3 du Code du travail,
- des sociétés de capital-risque visées à l'article 1er-1 de la loi n°85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier,
- des fonds communs de placement à risques (FCPR) visés à l'article L.214-28 du Code monétaire et financier, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises solidaires,
- des fonds professionnels spécialisés de droit français investis dans au moins l'une des trois typologies d'instruments ci-dessus.

**De 0 % à 25 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :**

- de 0 % à 10 % aux marchés des actions hors zone euro.

**De 70 % à 100 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont :**

- de 0 % à 5 % en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.

**De 0 % à 10 % en obligations convertibles.**

**De 0 % à 10 % au risque de change sur des devises hors euro.**

**Il peut également intervenir sur les :**

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux, sans entraîner une surexposition du portefeuille,
- titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit et d'action, sans entraîner une surexposition du portefeuille,
- dépôts, emprunts d'espèces.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Conditions de souscriptions/rachats** : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 13h00 et exécutés sur la valeur liquidative du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

## INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Ce FIA est destiné à des investisseurs recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de l'OPC. Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance à minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital. L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person. Pour plus d'information, veuillez-vous référer au glossaire disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Ce FIA a pour objectif la croissance du capital, tout en intégrant des critères extra-financiers dans son processus de gestion. Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DEPOSITAIRE** : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Le prospectus du FIA ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Service Relations Distributeurs, 4 rue Gaillon - 75002 PARIS, et sont disponibles sur le site [www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu).

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez ce FIA pour une durée supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque ce FIA par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce FIA enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce FIA dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du FIA se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur liquidative du FIA en soit affectée.

Les risques suivants peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative : risque de crédit High Yield, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Ce FIA ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce FIA dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance médiane du FIA au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

| Période de détention recommandée: |   | 5 ans                     |                            |
|-----------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|
| Exemple d'investissement:         |   | 10 000 EUR                |                            |
|                                   |   | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
| Scénarios                         |   |                           |                            |
| Minimum                           | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                           |                            |
| Tensions                          | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 7 150 EUR                 | 7 120 EUR                  |
|                                   | Rendement annuel moyen  | -28,5%                    | -6,6%                      |
| Défavorable                       | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 8 340 EUR                 | 9 090 EUR                  |
|                                   | Rendement annuel moyen  | -16,6%                    | -1,9%                      |
| Intermédiaire                     | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 9 620 EUR                 | 10 080 EUR                 |
|                                   | Rendement annuel moyen  | -3,8%                     | 0,2%                       |
| Favorable                         | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 10 380 EUR                | 10 660 EUR                 |
|                                   | Rendement annuel moyen  | 3,8%                      | 1,3%                       |

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le FIA entre le 29/09/2017 et le 30/09/2022.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le FIA entre le 30/11/2018 et le 30/11/2023.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le FIA entre le 31/08/2016 et le 31/08/2021.

L'historique de performance du fonds a été utilisé pour calculer la performance.

## QUE SE PASSE-T-IL SI CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce FIA ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 euros sont investis.

|  | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|--|---------------------------|----------------------------|
| <b>Coûts totaux</b>                    | 540 EUR                   | 718 EUR                    |
| <b>Incidence des coûts annuels (*)</b> | 5,4 %                     | 1,5 % chaque année         |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,7% avant déduction des coûts et de 0,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend ce FIA afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### COMPOSITION DES COÛTS

|  |   | Si vous sortez après 1 an |
|--|---|---------------------------|
| <b>Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie</b>                         |   |                           |
| <b>Coûts d'entrée</b>  | 5% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 5% du montant investi/500 EUR. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | 500 EUR                   |
| <b>Coûts de sortie</b>   | Nous ne facturons pas de coût de sortie.  | 0 EUR                     |
| <b>Coûts récurrents (prélevés chaque année)</b>                          |   |                           |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b> | 0,40% de la valeur de votre investissement par an. Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent.   | 38 EUR                    |
| <b>Coûts de transaction</b>  | 0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.           | 3 EUR                     |
| <b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>              |   |                           |
| <b>Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement</b>     | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.  | 0 EUR                     |

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

#### PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : Supérieure à 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour ce FIA, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds. Ainsi, il vous sera possible de demander le rachat de vos parts avant le terme de la période de détention recommandée sans avoir à payer d'indemnité. La performance du fonds peut toutefois être impactée.

### COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, un courrier peut être adressé par voie postale à CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Service Relations Distributeurs, 4 rue Gaillon – 75002 PARIS, ou par email à l'adresse suivante : [amweb@creditmutuel.fr](mailto:amweb@creditmutuel.fr). Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la rubrique traitement des réclamations à l'adresse suivante : [www.creditmutuel-am.eu/fr/actualites-reglementaires/traitements-des-reclamations.html](http://www.creditmutuel-am.eu/fr/actualites-reglementaires/traitements-des-reclamations.html).

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations relatives aux performances passées du FIA ainsi que les calculs des scénarios de performance passées sont disponibles à partir de la fiche de synthèse de l'OPC sur le site [www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu).

#### Le FIA bénéficie du label ISR

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.